





<u>UNITE DE GESTION DU PROJET</u> SECOND SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES AND SHARED GROWTH PROJECT (SWIOFish2)

1. INTITULE:

2. C'EST UN PROJET REGIONAL DU SUD OUEST DE L'OCEAN INDIEN POUR LA PECHE MARITIME TRADITIONNELLE (PETITE PECHE)

3. ACCORDS signés le 20 Avril 2017 :

Accord de crédit IDA n°5987- MG / Accord de Don GEF n°TF 0A4564 / Accord de Don PHRD n°TF 0A4588 / Coût total du projet 84,15 Millions USD / Compte Désigné ouvert au niveau de la BCM.

4. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Durée de la première phase : 6 ans (date de clôture 2023)
- Première année de mise en œuvre : 2018

5. ZONES D'INTERVENTION : Cinq Zones prioritaires de mise en œuvre dont :

- **Zones Ultra Prioritaires (ZUP)**: Baie d'Ambaro-Tsimipaika-Ampasindava-Nosy Be (BATAN) dans la région de DIANA / Baie d'Antongil dans la région d'Analanjirofo / région Melaky.
- **Zones prioritaires**: Atsimo Atsinanana (pour la mise en place du PAP et de la déconcentration) / Androy: pour la valorisation des ressources halieutiques dans une optique de sécurité alimentaire et en posant les bases d'une exploitation durable.
- Condition d'investissement : avoir un Plan d'Aménagement des Pêcheries de la zone d'intervention

6. BENEFICIAIRES DU PROJET

Communautés des petits pêcheurs maritimes / Administration / Plateformes et Sociétés Civiles du secteur / Secteurs privés

7. OBJECTIFS GLOBAUX / ACTIVITES PRINCIPALES

OBJECTIFS et INDICATEURS D'OBJECTIF	ACTIVITES PRINCIPALES et SOUS ACTIVITES (GRANDE LIGNES)
Objectifs: Appuyer l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires pour leur gestion durable national et communautaire	Pour la COMPOSANTE 2 : 2.1 Amélioration des politiques publiques de pêche 2.1.1. Cadre institutionnel et réglementaire
Indicateurs d'objectifs	2.1.2 Statistiques et système d'information pêche
Disponibilité de Plans d'aménagement des Pêcheries (PAP) prioritaires avec des directives techniques et des mesures de contrôle des activités de pêche mis en œuvre dans les 5 zones cibles Enregistrement (pêcheurs, navires, engins)	 2.1.3 Recherche appliquée 2.1.4 Développement IEC 2.1.5 Renforcement de capacité au niveau de l'administration centrale 2.1.6 Mécanisme de coordination Pêche-Environnement 2.1.7 Renforcement de l'Autorité Sanitaire compétente 2.2 Aménagement durable de la pêche et préservation des ressources 2.2.1 Contribution à l'élaboration et mise en œuvre des plans
 Diminution du taux d'infraction liée à l'utilisation d'engin prohibé dans les bateaux de petites pêches Augmentation du taux de satisfaction des communautés cibles avec des interventions du projet 	d'aménagement concertés des pêcheries 2.2.2 Surveillance des pêches (SCS) 2.3 Renforcement de la déconcentration et de la gouvernance locale : 2.3.1 Système de cogestion et plateformes 2.3.2 Renforcement des services déconcentrés

<u>Objectif</u>: Appuyer l'adhésion des populations cibles à la gestion durable des pêcheries cibles / Promouvoir des activités alternatives et appui des pêcheurs cibles à la facilitation et à l'accès à ces activités alternatives.

Indicateurs d'objectifs

- Participation des pêcheurs aux activités alternatives dans les zones ciblées
- Atteinte du nombre prévu de bénéficiaires directs du projet (surtout pourcentage de femmes) dans les zones cibles.

Pour la COMPOSANTE 3:

3.1 Mesures compensatoires à court terme :

3.1.1 Transferts Financiers (conditionnels ou non)

3.2 Promotion des bonnes pratiques et activités alternatives

- 3.2.1 Professionnalisation des pêcheurs et acteurs de la filière
- 3.2.2 Accompagnement individuel aux activités alternatives
- 3.2.3 Amélioration de l'accès aux services financiers
- 3.2.4 Appui à la planification stratégique participative locale
- 3.2.5 Sécurité en mer
- 3.2.6 Sauvegarde environnementale et sociale

3.3 Infrastructures en appui au développement communautaire et filières

- 3.3.1 Infrastructures de pêche
- 3.3.2 Infrastructures communautaires.
- 3.3.3 Accès à l'énergie et technologie hors grille.